

EAUX DOUCES

de Loire - Atlantique

La revue fédérale de la pêche et des milieux aquatiques

**TÊTES DE BASSINS
DES COURS D'EAU
À PRÉSERVER
PAGE 8-9**

**ÉTUDES BROCHET
UNE GESTION HYDRAULIQUE
DÉFAVORABLE
PAGE 10-11**

**LA PÊCHE VECTEUR
DE LIEN SOCIAL
PAGE 4-5**

**POLICE DE LA PÊCHE
PÊCHE AUX ENGS, UNE
TRADITION CONTRÔLÉE
PAGE 12-13**



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

PÊCHE

EAUX DOUCES

de Loire - Atlantique

La revue fédérale de la pêche et des milieux aquatiques

sommaire

Pêche & halieutisme

Communication digitale : L'appli «Pêcher en 44» a déjà 5 ans.....p 3
Dossier : La pêche, vecteur de lien social.....p 4 - 5
Zone de pêche : un Parcours Loisir Truites à Rougé.....p 6
Pêche sportive au coup : Finale Sensas à la Martinière.....p 6
Retour sur la foire de Béré 2018 «Passion Nature».....p 7

Gestion des milieux

Têtes de bassins, des cours d'eau à préserver.....p 8-9
Lieu de naissance de la truite fario.....p 9
Études Brochet : une gestion hydraulique défavorable.....p 10-11
Mesures Agro- Environnementales, facteur positif, mais.....p 10
Vers une sanctuarisation des zones de reproduction.....p 11

Surveillance & protection

Pêche aux engins, une tradition contrôlée.....p 12-13
Les principaux engins.....p 14
Un réseau régional de veille pour les espèces exotiques.....p 15
Trafic d'anguilles : Coup de filet et condamnations exemplaires...p 15

Mentions légales

EAUX DOUCES de Loire-Atlantique N°2
Printemps - Été 2019. Publication éditée par la



**Fédération de Loire-Atlantique pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique**
11, rue de Bavière - ZAC Erdre Active
44240 La Chapelle/Erdre
Contact : secretariat@federationpeche44.fr



Promouvoir
la gestion durable
de la forêt



Établissement public
du ministère de la transition
écologique et solidaire

Partenaire de la



**Fédération de Loire-Atlantique
pour la Pêche et la Protection
du Milieu Aquatique**

Association reconnue d'utilité publique
Agréée Protection de l'Environnement

Revue périodique éditée à 5000 exemplaires - Imprimeur GOUBAULT- juin 2019
Directeur de la publication : Roland BENOIT
Crédit photos : FDAAPPMA 44/ L. MADELON, FNPF
Rédaction, conception & réalisation : Laurent THIBAUT, FDAAPPMA 44

L'Application «Pêcher en 44» a déjà 5 ans !

Communication digitale

Créée en 2014 sous système Android et utilisable avec votre smartphone ou votre tablette, cette application résume la pêche départementale en quelques pages...

C'est inouï ce que la technologie du numérique a pu évoluer en 10 ans, au point qu'il devient très difficile de s'en passer. Les services rendus par les smartphones en particulier sont multiples et devenus indispensables, au fur et à mesure de l'évolution et du gain en performance des appareils. Les applications (les applis pour parler djeun's), sortes de petits logiciels spécialisés, sont diverses et variées. Les instances de la pêche de loisir n'ont pas tardé à y voir un outil d'information pratique et convivial et ont rapidement développé leur propre «appli».

Il est devenu presque impossible de s'en passer... Les téléphones connectés, bardés de technologies offrent au consommateur une multitude de solutions pour améliorer le quotidien : consulter ses comptes, partir en voyage, guide touristique... Le partage de photos et de vidéos est devenu monnaie courante à travers cette technologie : on photographie tout ou presque : son menu, une belle terrasse de café à laquelle on s'est attablé, etc. Tout les petits événements de la vie courante sont bons à diffuser sur les réseaux sociaux comme **facebook** ou **Instagram**, pour partager des moments avec la famille ou les amis.

Et pourquoi pas à la pêche ?

Les besoins des pêcheurs seraient-ils différents des autres usagers des nouvelles technologies ? À en croire le nombre de téléchargements de vidéos de pêche sur **Youtube**, le partage des photos de scènes de pêche et l'utilisation des applications liées au tourisme-pêche, nos adhérents s'en servent plutôt bien et de manière régulière !

Un format dédié aux plus jeunes...

Véritable fait de (nouvelle) société, l'usage du smartphone détrône légèrement celui de l'ordinateur chez les 12- 25 ans : moins encombrant, plus ergonomique (technologie tactile), plus ludique (on s'amuse avec), le smartphone est interactif, pratique, discret et sa disponibilité est immédiate. Mais par dessus tout, c'est un lien direct vers

sa communauté et sa tribu

: la notion de **partage**

est très forte chez les adolescents et les jeunes adultes et le loisir-pêche regorge de thèmes à partager : quel poisson son pêcheur, dans quel cours d'eau et avec quelle technique ? Où trouver ce leurre qui est si efficace sur les Black-Bass...? Et bien sûr, la possibilité de partager des photos de ses captures ou de ses coins de pêche avec la communauté des utilisateurs de l'application.



Téléchargez l'application «Pêcher en 44» sur



Google play

Une application compacte, qui concentre l'essentiel des infos- pêche de la Loire-Atlantique

Acheter sa carte de pêche en ligne, où pêcher et s'y faire guider grâce au GPS de son téléphone, trouver le marchand d'articles de pêche le plus proche de son site de pêche (pratique lorsqu'on a oublié appâts ou leurres), connaître les poissons qui peuplent les cours d'eau et les plans d'eau ligériens grâce à un petit atlas des principales espèces... **L'essentiel des informations dont vous avez besoin est concentré dans votre poche !**

Pour les non- initiés ou les touristes qui fréquentent notre département pour la première fois, l'accès au loisir-pêche y est rapide, complet et grandement facilité.

Fishing in L-A !

Et en Anglais dans le texte, Please !



Parce que notre département attire également des touristes étrangers, nos amis anglophones peuvent consulter les informations principales pour préparer leur séjour en Loire-Atlantique. Un lien vers notre site internet donne même la correspondance du prix des cartes de pêche en Livre sterling... What else ?*

*«What else ?» signifie : Quoi d'autre ?



La pêche, vecteur de lien social

Parmi les valeurs que porte le loisir- pêche, trône la notion de partage. Loisir intergénérationnel et familial, la pêche peut aussi s'inscrire dans des actions caritatives qui génèrent des collaborations entre les associations de pêche locales et les associations qui encadrent les personnes en difficulté. Ce partage prend alors une dimension particulière.

La Fédération de Loire-Atlantique pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'était mobilisée ce jeudi 16 août 2018 autour des berges du parc du Loiry à Vertou, pour répondre aux sollicitations de l'association «La Cloche», et de son dispositif caritatif «Le Carillon».

Cette association caritative s'occupe des personnes sans domicile, une frange de la population en constante augmentation et faite de personnes en situation de grande précarité.

L'idée d'une journée- pêche partagée entre les membres de l'association et les animateurs et bénévoles des associations de pêche n'a pas tardé à se mettre en œuvre. Serge SAVARIAU, Vice- Président de la Fédération et en charge de la commission promotion explique : «La Fédération de Loire-Atlantique pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'est positionnée dans

une démarche solidaire et citoyenne en accueillant une trentaine de personnes en grande précarité. Notre loisir doit pouvoir être partagé par tous, et nous avons à notre disposition tous les leviers pour que cela fonctionne», a-t-il souligné.

Les responsables de l'association «La Cloche» quant à eux, sollicitent depuis deux années la fédération de pêche 44 dans le cadre de ses missions au titre notamment du développement du loisir pêche et de l'éducation à l'environnement.

Le Carillon est un réseau solidaire composé de commerçants et d'habitants qui visent à améliorer le quotidien des personnes sans domicile et à lutter contre leur isolement. Grâce à ce dispositif, chacun peut donner du sens à sa consommation : en achetant un produit (café, repas, coupe de cheveux...), ce dernier est crédité chez le commerçant et réservé pour une personne sans-domicile. L'association s'occupe de faire circuler l'information

de la mise à disposition.

Dans cet esprit, l'association s'est vue offrir un abonnement d'un an à la revue nationale « La Pêche et les Poissons », partenaire de la fédération.

Un animateur- pêche salarié, accompagné d'un élu bénévole ont alors choisi de créer deux ateliers d'initiation, l'un à la pêche au coup et l'autre à la pêche aux leurres, bien entendu en toute gratuité.

Le soleil fut au rendez-vous, contrairement au poisson, mais la bonne humeur a marqué tous les esprits ! Les participants ont exprimé en fin de journée leur satisfaction, ils se sont sentis « respectés, écoutés, légitimés... », ce qui n'est pas forcément le cas dans le monde de la rue.

Serge SAVARIAU se félicite encore qu'une fédération de pêche contribue modestement à cette maxime du Carillon : « Chacun peut, par de petits gestes, agir pour le bien de tous »...



L'organisation d'une journée découverte du loisir pêche avec l'association «le Carillon» qui accueille des sans domicile. Une journée de partage entre les animateurs-pêche et des personnes en grande précarité.



Des animations d'initiation à la pêche et d'éducation à l'environnement avec Le Secours Populaire Français



Dans le cadre des Ateliers Pêche Nature co-organisés avec les AAPPMA et autres clubs de pêche (associations spécialisées), chaque année, la fédération intervient auprès de jeunes enfants dont les familles sont aidées par le Secours Populaire Français. Créé en 1945, le SPF est reconnu d'utilité publique et déclaré Grande cause nationale. L'association s'est donnée pour mission d'agir contre la pauvreté, l'exclusion et de promouvoir la solidarité. Elle intervient également dans les domaines de l'aide alimentaire, vestimentaire, de l'accès à la culture et plus généralement de l'accès aux droits pour tous (« Les Pères Noël verts », « Journées des oubliés des vacances »...).

C'est ainsi que les responsables des antennes du SPF de Nantes et de Saint-Philbert de Grand Lieu reconnaissent l'importance du rôle joué par la fédération de pêche notamment dans le domaine de l'éducation à l'environnement, la protection de la nature, la découverte de la biodiversité aquatique, sujets souvent évoqués par les enfants eux-mêmes. Les questions ne manquent pas et la fédération de pêche sait y répondre !

Elus et animateurs de la Fédération lancent des journées d'initiation à la pêche et à la découverte du milieu aquatique en s'adjoignant le soutien des bénévoles des associations locales, l'AAPPMA le Martin Pêcheur Philibertin à St Philbert de Grand Lieu et le club carliste No Kill 44-85 à Vertou.

C'est ainsi que le 26 mai dernier, les petits philibertins se retrouvaient sur les bords de la Boulogne tandis que le 2 juin, les petits nantais découvraient le plan d'eau du Loiry à Vertou. Au programme, règles de bon sens à observer au bord de l'eau, respect des différents usagers (promeneurs à pied ou en vélo, adeptes d'activités nautiques, autres pêcheurs...), apprendre à reconnaître les espèces animales et végétales endémiques des milieux aquatiques. La deuxième partie de la journée est consacrée à la pêche à la ligne, moment tant attendu ! Les encadrants ne chôment pas : lignes emmêlées ou accrochées à une branche, poissons à épuiser, hameçons à changer... Que de situations burlesques ou les fous rires sont de mise !

Et la pêche au grand air, ça creuse ! Tout est prévu, les associations locales se sont démenées pour qu'adultes et enfants se retrouvent autour d'une table bien garnie afin de partager un déjeuner sur l'herbe.

A l'issue de ces deux journées, « cerise sur le gâteau », tous les enfants sont repartis avec un kit spécial pêche à la ligne et autres gadgets ; Le MPP et le club carliste NO KILL savent se montrer généreux et la cause est juste !

Et quel bonheur que de voir tous ces gamins heureux et fiers de détenir du matériel de pêche (bien à soi !) ; un peu comme un Noël avant l'heure !



© Photo : Serge SAWARAU

Aires de pêche partagées : La fin de l'isolement pour le handicap

Autrefois l'on parlait de pontons réservés aux personnes à mobilité réduite. Désormais, la Fédération de pêche 44 pré-fère installer et/ou financer des aires de pêche partagées, et de fait, non clivantes.

Car en effet, la réservation d'un espace quasi exclusif aux personnes touchées par le handicap aurait tendance à les « enfermer » sur le site. En élargissant le concept, on élargit également la zone de pêche et l'on repousse les clivages. Ces aires dont l'accès demeure néanmoins prioritaire aux personnes à mobilité réduite sont en cours de déploiement et financées en grande partie par les Fédérations Départementales de pêche, la FNPF et les collectivités territoriales.



© Photo : Ville de Saint Nazaire

zones de pêche

Parcours Loisir Truite

Rougé transforme un plan d'eau envasé en un cours d'eau à truites !

L'AAPPMA le Gardon d'Herbe castelbriantais hérite d'une rivière à truite ! En 2016, le syndicat de bassin du Semnon, aidé par la fédération de pêche à hauteur de 10 000 €, s'est employé à faire appliquer la loi sur la continuité écologique des cours d'eau sur la Brutz, petite rivière située au nord de Châteaubriant, en effaçant un barrage vieux de plus de 30 ans, premier obstacle à la migration des poissons. Cela a profondément modifié le paysage et déclenché des projets de réaménagements du lit du cours d'eau à des fins hydrauliques, biologiques, agricoles et ludiques : la commune de Rougé a aménagé l'ancien plan d'eau en «sentier découverte na-

ture», et les pêcheurs locaux y ont créé un parcours de pêche «loisir-truite» puisque désormais la rivière coule librement ! Les travaux d'aménagement du parcours ont été réalisés par les bénévoles de l'AAPPMA et encadrés par deux techniciens- travaux de la fédération. Une réussite puisque dès l'ouverture de la pêche de la truite, ce sont plus de 30 pêcheurs qui fréquentaient déjà les berges fraîchement dégagées de la Brutz. Une initiative saluée par l'ensemble du conseil municipal de Rougé, qui envisage déjà d'étendre le territoire de pêche et ainsi attirer à nouveau les pêcheurs et promeneurs sur les berges de ce joli cours d'eau.



Pour visionner la vidéo de l'aménagement, munissez-vous d'un smartphone ou d'une tablette équipés d'une application de scanner de QR code (Barcode scanner, QR droid, ...). Scannez le QR code ci-contre,

ou sur notre site internet, en accédant à notre chaîne Youtube : www.federationpeche44.fr



Pêche Sportive au Coup

Le canal de la Martinière accueille la finale internationale Sensas

Le Week- end des 12 et 13 octobre 2019 se déroulera la finale du challenge international Sensas : un coup de projecteur pour le coup !



512 pêcheurs répartis dans 128 équipes envahiront les berges du canal de la Martinière le week-end des 12 et 13 octobre prochains.

Cette finale se déroulera en 2 manches de 4 heures : 1ère manche : le samedi 12 octobre 2019 (13h/17h) 2ème manche le dimanche 13 octobre 2019 (10h/14h).

Les jours précédant l'épreuve, de nombreux entraînements seront effectués sur secteurs et ce sera l'occasion de discuter avec de grands champions des 16 équipes internationales issus des nations France, Angleterre, Espagne, Belgique, Hollande et Luxembourg. Trois AAPPMA se mobiliseront pour accueillir nos hôtes du week end : L'Anguille mache-coulaise, la Gaule nantaise et l'UPPR. La remise des prix se déroulera à l'espace René Cassin sur la commune du Pellerin le dimanche autour de 16h30.

La fédération départementale sera évidemment l'un des partenaires majeurs de cette épreuve.

Si vous souhaitez être bénévole pour être au plus proche de l'épreuve ou pour toutes informations complémentaires sur cette grande compétition, contactez :

M. Olivier AFFILÉ responsable évènementiel du comité sportif départemental - Tél : 06 07 27 98 02 m@il : ollivier.affile@orange.fr

Foire de Béré 2018

L'Exporama dédié à la Chasse et à la Pêche

La foire de Béré est une institution Castelbriantaise depuis l'an 1050. Elle associe la variété des traditions aux apports et perspectives de la modernité. Foire agricole et commerciale, Béré choisit sa thématique chaque année et la Chasse et la Pêche avaient été retenues pour habiller l'exporama en 2018.

Chaque année pour se dynamiser, la foire enchaîne de nouvelles thématiques et les met en valeur sur un espace dédié appelé l'Exporama. D'une surface d'environ 1125 m², cet exporama peut être aménagé à la fois en «intérieur» (montage de barnums) ainsi qu'à l'extérieur (aménagements paysagers).

La Chasse et la pêche ont ainsi été mises à l'honneur et les deux fédérations départementales sollicitées pour réaliser un espace à la fois agréable, ludique et pédagogique, fait d'une pluralité d'ambiances et habillé bien évidemment au naturel !

Le projet, initié par les parties prenantes a été confié

à une entreprise paysagiste qui s'est chargée d'affiner et de mieux équilibrer les espaces répartis entre les thématiques chasse et pêche.

Ainsi, l'entreprise CONFORT JARDIN a jeté les bases d'un aménagement commun composé :

- d'un ruisseau se jetant dans une mare
- d'un espace forestier continu intérieur/extérieur
- de plusieurs zones d'animation et d'accueil du public.

En outre et sur différents emplacements dans la foire, des espaces agencés à l'effigie de la chasse et de la pêche avaient été aménagés pour rappeler la thématique aux visiteurs.



Objectif : Séduction !

La Foire de Béré accueille en moyenne une cinquantaine de milliers de visiteurs chaque année et les journées se suivent avec des cortèges de publics assez différents. Ainsi, le vendredi est dédié aux écoles de la région du pays de Châteaubriant, accompagnées d'une forte mobilisation des visiteurs retraités : des «cibles» de

choix pour nos animations thématiques comme l'exposition de poissons vivants en aquariums, un atelier des «petits biologistes» pour découvrir les insectes et les crustacés aquatiques, des simulateurs de pêche, des écrans vidéos où les images pêche se succèdent au fil des techniques, la pêche des poissons-rouges pour les tout-petits, la pêche magnétique, le lancer sur cibles flottantes, le montage des mouches de pêche ou encore les démonstrations d'un champion de la pêche des carnassiers auprès d'un public avide de connaissances et de documentation.



La Présidente de la Région Pays de la Loire, Christelle MORANÇAIS essaie le simulateur de pêche !

L'inauguration de la Foire de Béré a reçu la visite de nombreux élus locaux et départementaux, et la venue de la Présidente de la Région Pays de la Loire était très attendue.

Christelle MORANÇAIS n'a pas raté l'occasion de cette immersion dans un événement populaire et a même testé l'un des deux simulateurs de pêche installés sous l'exporama. Une expérience visiblement plaisante également pour les élus qui l'accompagnaient, Roland BENOIT, président de la fédération de pêche 44 et Alain HUNAULT, maire de la ville de Châteaubriant et président de la communauté de communes Châteaubriant-Derval.

Ceci n'est pas un fossé !

© Photo : FDAAFPN44

C'est en ces lieux que s'écoulent les premiers litres de nos cours d'eau. Souvent correspondant à des eaux claires, «pures», oxygénées et limpides, les riverains les considèrent souvent à tort comme de simples fossés d'écoulement. Cette méconnaissance engendre parfois, sur ces milieux fragiles, pollutions, dégradations mécaniques (par curage) ou animales (par pâturage) que la loi désormais réprime.

Parce qu'ils sont encore préservés des pesticides et des pollutions domestiques, ces petits écosystèmes, lorsqu'ils n'ont pas été recalibrés par des pelles-mécaniques, offrent une pluralité d'écoulements et d'alternances morphologiques favorables à de nombreuses espèces d'insectes, d'amphibiens et de poissons. Ces derniers ne sont pas toujours «pêchables» et donc peu connus mais la diversité écologique qu'ils représentent et

surtout la fragilité et la précarité de leur présence tiennent à deux facteurs principaux :

- la bonne qualité des écoulements (clairs et oxygénés), dépourvus de matières en suspension (MES),
- la présence d'un lit de substrat fait de graviers fins à grossiers et d'herbiers aquatiques d'eau vive (callitriches, renoncles...), présentant ainsi un lieu d'accueil épuré pour une vie aquatique typique des bonnes qualités d'eau.

Parsemées de sources ou de résurgences

favorisant les zones humides, les têtes de bassins ont un rôle essentiel à jouer dans la qualité, la filtration et la présence de l'eau au fil d'un bassin versant tout au long des saisons.

Enfin, lorsque les conditions hydrologiques le permettent, ces milieux préservés sont souvent la nurserie préférée de la truite fario. Les motivations pour préserver ces habitats piscicoles sont largement justifiées, et ce, même si bon nombre d'entre eux sont temporaires (l'eau n'y circule pas toute l'année).

Des graviers fins lavés à l'eau claire et un petit lit bordé d'herbiers où pullulent odonates¹ et crustacés... Aucun doute, il s'agit bien d'un cours d'eau !

© Photo : FDAAFPN44

La protection de ces fragiles écosystèmes focalise l'attention des gestionnaires, des financeurs et de la police de l'eau

Le bétail ayant libre accès à une rivière piétine le lit et déverse des déjections qui nuisent à la qualité de l'eau. La pollution (matières organiques, matières en suspension et pollution bactériologique) est variable selon le cours d'eau et la densité d'animaux. Les quantités de déjections liquides et solides directement déversées peuvent représenter plusieurs dizaines de kilogrammes par jour/individu.

Ainsi, les SAGE² doivent produire une cartographie des cours d'eau à protéger, et obligent désormais la réduction des pollutions d'origines agricoles par des mesures concrètes d'aménagement des abreuvoirs notamment. C'est l'un des volets du programme régional d'actions «Nitrates».

Une interdiction ministérielle

L'aménagement de points d'abreuvement constitue une solution efficace pour répondre à ces risques : zones d'abreuvement sécurisées ou pompes à museau, les aménagements de substitution sont efficaces et préservent la qualité des eaux de ces ruisseaux.

Aujourd'hui, l'abreuvement direct dans les cours d'eau est proscrit par la loi et l'Agence Française de la Biodiversité entre en phase active : les contrevenants s'exposent dans un premier temps à un rappel à la loi (sorte d'avertissement formalisé), puis si la conformité tarde à venir, le rappel se transforme en sanction.

¹ odonates : ordre des libellules dans la classification

² Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux



©Photo : union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques

Truite fario juvénile

Lieu de naissance de la truite fario

La truite fario est le salmonidé le plus représenté dans les eaux continentales, et partage les mêmes zones de reproduction que le saumon atlantique : les ruisseaux de têtes de bassins et les petits affluents de cours d'eau. Ces habitats, dont l'hydrologie doit être homogène et soutenue entre l'automne et la fin de l'hiver, sont propices à la ponte : la truite remonte les cours d'eau dès la fin de l'été pour atteindre les têtes de bassins dont le substrat de graviers fins à grossiers est bercé par des eaux fraîches et oxygénées, mais de faible débit. Dès le mois de décembre, la femelle creuse

des «nids de pontes» dans les graviers avec sa caudale en balayant les particules fines de sables et de limons (lesquels sont incompatibles avec la survie du frai), et y dépose ses oeufs avant de les recouvrir. Une fois mis en place entre les graviers aérés et décolmatés, les mâles arrosent la zone de leurs semences et fécondent ainsi le frai.

Ces dépôts d'argiles et de particules fines constituent un danger mortel pour les oeufs et les embryons car ils colmatent les micropores de leurs membranes et les asphyxient. La moindre crue hivernale qui remobiliserait les fins sédiments en suspension mettrait en péril toute la reproduction de la saison.

On comprend alors toute l'importance dans la préservation de ces espaces aquatiques qui ne devraient en aucun cas être perturbés par l'homme et ses activités.

La truite, mais aussi...

Parmi les espèces piscicoles qui fréquentent ces petits biotopes, d'autres poissons **lithophiles*** se retrouvent comme par exemple le vairon, le chabot ou moins connue, la lamproie de Planer. Cette dernière est protégée au niveau européen et ses populations sont en régression, à mesure que disparaissent les zones humides et les petits cours d'eau.

Les poissons des têtes de bassins

Le Chabot (Cottus perifretum)

Petit poisson (17 cm max) des eaux vives peu profondes et caillouteuses. Calé sous une pierre, il s'y reproduit de mars à avril.



© Photo : Joël QUARDON

Le Vairon (Phoxinus phoxinus)

Petit poisson (7-14 cm max) commun des eaux vives, il pullulait dans les ruisseaux et les petits affluents rapides. Devient plus rare à mesure que ses habitats se dégradent.



© Photo : Joël QUARDON

La Loche franche (Barbatula barbatula)

Poisson allongé (10-15 cm max) à 6 barbillons. Elle pond d'avril à juin sur fonds de graviers et sables. Commune mais discrète, ne se pêche pas.



© Photo : Joël QUARDON

La Lamproie de Planer (Lampræta planeri)

Poisson bénéficiant d'un statut de protection l'échelle européenne. Reproduction d'avril à mai : les adultes se rassemblent et forment des nids dans les sables et graviers fins. Les géniteurs meurent après la reproduction.



© Photo : Joël QUARDON

*Lithophile : En zoologie, espèce inféodée aux substrats rocheux (blocs, pierres, cailloux, graves...).

Contrôle de la reproduction de la truite fario sur un affluent du Gesvres

Que sont nos marais [doux] devenus ?

Il y a encore 5 ans il fonctionnait encore ce marais, et avec lui fonctionnait tout un écosystème et ses réseaux trophiques*. Depuis quelques années, les résultats des campagnes d'études du Brochet noircissent un tableau de la reproduction de l'espèce repère de notre département... Mais que s'est-il passé pour en arriver là ?

C'est quoi un marais ?

Le marais, c'est un peu la carte d'identité de notre département. Du nord au sud et d'est en ouest, il marque nos paysages et certaines de nos traditions : le marais est un vaste écosystème dans lequel les hommes, les animaux et les plantes ont dû s'adapter au fil des millénaires. Les hommes exploitent le marais dans des domaines multiples, allant de la paysannerie à l'extraction de la tourbe, la fourniture de matériaux de construction, la pêche et la chasse... C'est aussi un milieu tout à fait singulier qui présente une biodiversité phénoménale, tant d'un point de vue végétal qu'animal.

En effet, les plantes inféodées aux marais supportent l'eau en permanence dans les sols. C'est là, la particularité du fonctionnement d'un marais doux : il s'ennoie l'hiver pour mieux s'assécher dès le printemps, comme une marée qui durerait 6 mois au lieu de 6 heures !

Cette présence semi-permanente de l'eau offre un lieu où pullule la vie aquatique et amphibie, et où les réseaux trophiques* sont extrêmement complexes : les interactions entre tous les êtres vivants : insectes, poissons, oiseaux et mammifères qui vivent dans ces écosystèmes semi-aquatiques sont innombrables.

Du côté piscicole, cet espace naturel a été investi

très tôt par un super-prédateur emblématique de nos cours d'eau : le brochet. Cette espèce placée tout en haut de la chaîne alimentaire s'est progressivement adaptée à ce «yoyo» hydraulique et a su en tirer tous les avantages pour son développement : la primeur dans le grand agenda annuel de la reproduction des espèces, avec une ponte précoce dans un milieu qui se réchauffe plus vite que dans le lit mineur du cours d'eau. Les larves ainsi préservées de la prédation des autres poissons y grandissent rapidement.

En bref, un véritable jardin d'Eden pour poissons à dents longues !



© Photo : FDAOAPMA44

Mesures Agro- Environnementales : facteur positif, mais...

L'exploitation annuelle de la végétation des zones humides par l'agriculture est un point essentiel au bon développement du brochet : ce dernier dépose ses pontes sur une végétation herbacée entretenue par une fauche annuelle. Cependant, depuis plusieurs années, les pratiques hydrauliques liées à l'exploitation agricole de certains marais ont joué en la défaveur de l'écologie de certaines espèces palustres.

En cause, une interaction de plusieurs facteurs limitants comme le changement de politique dans la mise en œuvre de Mesures Agro-Environnementales (MAE), et la présence concomitante de plantes exotiques non fourragères sur les prairies humides : La jussie, plante exotique amphibie très invasive s'installe inexorablement sur ces espaces et réduit de manière considérable les rendements. C'est pourquoi

certains gestionnaires hydrauliques préconisent un abaissement permanent des niveaux d'eau pour éviter que la plante ne se substitue à la roselière présente. Une décision qui s'accompagne de dommages collatéraux dont l'espèce brochet subit les plus graves conséquences :

dans le pire des cas, le brochet va suivre ces inondations instables des prairies et déposer sa fraie qui se retrouvera rapidement au sec. Au mieux, privé d'espaces ennoyés, il est contraint de frayer directement dans le lit principal du cours d'eau dans des conditions de températures et de

prédations interspécifiques défavorables à la croissance des juvéniles.

Au-delà de l'espèce Brochet, cet abaissement hivernal de la

ligne d'eau entraîne parallèlement des modifications importantes dans le fonctionnement du marais à plus ou moins court terme, dans la présence des espèces animales et végétales, dans le captage des eaux de surface vers les nappes phréatiques, dans la dispersion, la dilution et la fixation des nutriments par les plantes des marais et de fait, l'épuration des eaux de surface.



La jussie sur prairie, un scénario catastrophe pour l'écologie et pour l'agriculture

Petites Annonces

Couple de brochets
Recherche
de janvier à avril
habitat favorable,
et niveaux d'eau stables
pour assurer sa
reproduction
jusqu'au terme

* **Réseaux trophiques** : Ensemble de chaînes alimentaires reliées entre elles au sein d'un écosystème et par lesquelles l'énergie et la biomasse circulent.

Constat : En 10 ans d'études, sur des zones perturbées, seules les années marquées par les grandes crues semblent favorables à l'espèce brochet...

Des crues plus fortes mais aussi plus éphémères...

À l'heure où l'homme veut canaliser, évacuer et se débarrasser rapidement des eaux de crues pour protéger des zones qu'il a lui-même artificialisées, imperméabilisées et urbanisées, il devient très compliqué de maintenir les prairies inondées plus de 24 heures sur certains cours d'eau !

Pourtant, une «bonne année à brochets» est une année de crues soutenues. C'est le constat établi par les pêches de contrôle de la reproduction que réalise la Fédération de Pêche 44 sur toutes les stations concernées par *Esox lucius* (nom latin du brochet) et en particulier, là où les gestions des niveaux d'eau sont inadaptées.

En quelques décennies, l'eau des cours d'eau est devenue synonyme de « problème à gérer »... L'appréhension de l'eau qui inonde, de l'eau qui détruit, de l'eau qui empêche la construction et de fait le développement économique, et qui réduit les préemptions agricoles ou empêche l'exploitation est désormais ancrée dans l'inconscient collectif : les crues sont vécues soit comme une négligence des autorités qui ont failli à leur devoir de protection, soit comme une punition de dame Nature (qui pourtant selon le dicton, reprend toujours ses droits, tout le monde le sait...).

Bien sûr, une crue est un phénomène que l'on ne peut évidemment pas maîtriser. L'actualité nous en donne régulièrement et malheureusement la preuve. Pourtant, considérer un cours d'eau comme une entité hydrologique «vivante» et dynamique serait plus sage (l'approche de la loi sur la continuité écologique des cours d'eau est un premier pas vers cette reconnaissance). S'en méfier et ne pas oublier les constructions des anciens à l'écart des lits majeurs le serait encore plus ! Nombre de PLU* devraient sans doute être révisés pour garantir la mise à l'écart du risque... Ce risque que l'on voudrait «zéro», mais que nos décisions et nos intérêts favorisent.

* Plan Local d'Urbanisme : Document-cadre régi par le code de l'urbanisme, approuvé par le conseil municipal d'une commune, qui classe les surfaces communales (bois, surfaces agricoles et urbanisées...) et empêche ou autorise les aménagements et les constructions en fonction des risques évalués par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation, PPRI, entre autres).

Vers une «sanctuarisation» des zones de reproduction : Les pêcheurs s'engagent pour le Brochet

Afin que les reproductions de l'espèce brochet ne soient plus aléatoires, les AAPPMA s'engagent dans une démarche d'acquisition foncière des espaces de marais. Elles tentent ainsi de garantir des habitats de qualité et une stabilité des niveaux d'eau pour le bon déroulement de la fraie.

En associant les acteurs agricoles locaux, les pêcheurs favorisent l'exploitation fourragère des marais nécessaire à l'homme et à l'animal, grâce à un cahier des charges adapté et calé sur l'écologie et le cycle du poisson.

Travaux de restauration et d'entretien, lutte contre les plantes invasives...

La sauvegarde de l'espèce est une priorité écologique et halieutique liée essentiellement à une gestion optimale des milieux aquatiques et des zones humides. Chaque année, les associations de pêcheurs investissent des dizaines de milliers d'euros pour réaliser les travaux nécessaires à la restauration et l'entretien des frayères : curages, plantations, lutte contre les invasives, entretien de la végétation... (voir notre article p15 Les chiffres de la pêche de loisir).



Avril 2019, une équipe de la Fédération de pêche 44 part à la recherche du Brochet pour vérifier si sa reproduction est efficiente sur les marais du vieil Isac, entre Fégréac et Plessé (44). Si quelques individus sont capturés, l'on est néanmoins très loin des résultats escomptés sur de telles étendues de marais doux...

Pour visionner cette vidéo, munissez-vous d'un smartphone ou d'une tablette équipés d'une application de scanner de QR code (Barcode scanner, QR droid, ...). Scannez le QR code ci-contre, ou sur notre site internet, en accédant à notre chaîne Youtube : www.federationpeche44.fr



Au regard de son statut de protection, la surveillance des reproductions de l'espèce brochet est l'une des missions prioritaires de la Fédération de Pêche 44.

Gestion des milieux



Entretien d'une frayère à brochet à Plessé (44) (arrachage de la jussie, bûchage d'épis, création d'ombrage par plantations ...)

La pêche aux engins, une tradition contrôlée...

Pratique ultra réglementée, la pêche aux engins compte une minorité de pêcheurs amateurs, dans un département où les traditions de pêche perdurent... Focus sur la réglementation «Engins».

Une pêche insolite...

La notion d'engin est assez vaste, mais l'on retiendra essentiellement la définition suivante : appareil ou dispositif visant à capturer le poisson par tous les moyens : filets, louves, nasses, ancraus, bosselles, carrelet, tioup, coul... Tous ces moyens de capture du poisson «du temps jadis» sont aujourd'hui encore utilisés par quelques centaines de passionnés pétris de traditions halieutiques séculaires. La batellerie, le fleuve, la pêche et la gastronomie demeurent les dénominateurs communs des pêcheurs amateurs aux engins.

Issus d'une longue histoire riche et inventive, les engins de pêche sont indénombrables tant l'imagination des anciens était débordante d'ingéniosité pour capturer ce qu'il y a de plus insaisissable : le poisson.

Réalisés de manière artisanale, les engins étaient faits d'osier tressé et le savoir-faire, transmis d'une génération à l'autre s'est employé à demeurer intact au fil des âges.

Aujourd'hui, les bosselles sont le plus souvent faites de grillage plastique sur une armature métallique, ce qui en fait des outils de pêche imputrescibles, mais quelques puristes travaillent en-

core la vannerie pour confectionner les nasses à lamproies, notamment.

Nasse à lamproies en osier



Les principaux engins

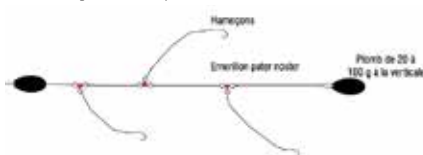
Carrelet

Filet carré de 25 m² maxi tendu par des tiges métalliques, tenu à la main ou par un dispositif de potence équipé d'un mécanisme de relevage. Mailles en 20 mm ou 27 mm



Ligne de fond

Ligne amarrée à la berge et plombée, équipée d'hameçons multiples. Utilisation de 6 lignes maxi comportant 18 hameçons au plus.



Nasse à anguilles ou bosselle

Engin cylindrique dont l'entrée fait office d'entonnoir et muni de 2 ancres. Diamètre du plus petit anchon : 40 mm maxi



Balance à écrevisses

Petit filet métallique cylindrique de 30 cm de diamètre, en mailles de 10 mm ou 27 mm se repliant sur lui-même lorsqu'il repose sur le fond. Les écrevisses sont attirées par l'appât puis sont piégées au moment du relevage de l'engin.



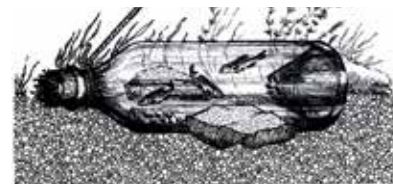
Épervier

Filet circulaire non maillant (mailles de 10 mm ou 27 mm) dont les rebords sont terminés par des plombs régulièrement répartis. Le filet est lancé de la rive ou d'un bateau et se déploie de manière circulaire pour se refermer sur le poisson (telles les serres d'un rapace, d'où le nom).



Carafe

2 litres maxi. Ouverture de 2cm de diamètre. Destinée à piéger les petits poissons (vairons, goujons, chevesnes...).





© Photo : FDDPMA44

Une pratique très encadrée...

La pêche aux engins est régie par des règles techniques strictes notamment concernant les cotes, longueurs, mailles, diamètres des anchons (entrées des engins) et autres échappatoires prévues pour trier et libérer les poissons juvéniles.

Chaque pêcheur doit par ailleurs, immatriculer et déclarer ses engins auprès de la préfecture de son département et apposer une plaque d'immatriculation inaltérable sur chaque dispositif. Sur le domaine public, les pêcheurs amateurs aux engins doivent en outre faire figurer le numéro de la licence ou le nom du titulaire, le numéro de lot et la lettre A (pour amateur). En cas de contrôle par un garde-pêche, un engin non-immatriculé ou non-conforme peut être saisi et, après l'établissement du procès-verbal de saisie, pourra ultérieurement être détruit par le service de police sur ordre du procureur de la république.

Des règles de bonnes dispositions dans le cours d'eau

En outre, les dispositifs de capture du poisson ne peuvent pas barrer la totalité du cours d'eau : filets, bosselles ou encraus ne peuvent occuper plus des 2/3 de la largeur mouillée du cours d'eau. Enfin, le nombre de dispositifs de capture du poisson est limité à 6 engins tendus simultanément, au choix parmi les dispositifs réglementés (voir notre encadré ci-dessous).

La «contrainte» Anguille...

Depuis 20 ans, l'anguille européenne est touchée par un déclin des stocks sans précédent. Les pêcheurs amateurs ont dû s'adapter à une succession de réglementations spécifiques à l'anguille très contraignantes et partagées par les amateurs aux engins comme aux lignes : tout pêcheur d'anguilles jaunes, professionnel ou amateur aux engins sur le domaine public ou sur le domaine privé, est tenu de déclarer mensuellement ses captures auprès de la DDTM.

En outre, les pêcheurs amateurs aux engins sur le domaine privé adhérents d'une AAPPMA (pêche aux lignes), doivent être titulaires d'une **autorisation préfectorale individuelle** de pêche de l'anguille jaune. La demande d'autorisation est à adresser à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM).



Anguille européenne (*Anguilla anguilla*)

Vermée (ou biguenée)

Ligne de laine sans hameçon sur laquelle sont enfilés à l'aiguille de gros vers de terre. On enroule la ligne sur elle-même pour constituer une pelote de vers compacte dans laquelle l'anguille mordra et restera accrochée quelques instants avant de lâcher prise.



© Dessin : Dominique KERRIS - guide des engins de pêche fluviale et lacustre

Nasse à poissons

Grand engin (jusqu'à 2,5 mètres de long). La nasse s'apparente à un refuge naturel où le poisson vient s'abriter. Une fois à l'intérieur, il ne peut plus ressortir.



Des infractions plus nombreuses sur le domaine privé

Les mises en conformité de la «réglementation engins» étant plus récentes sur le domaine privé, les infractions relevées liées à la pêche aux engins y sont plus importantes en nombre de procédures. Autre raison : des pêcheurs moins bien informés que sur le domaine public et le spectre d'une fake news* récurrente : c'est privé, donc je fais ce que je veux !

La police de la pêche étant étendue à l'ensemble du domaine fluvial, les contrôles se font indifféremment sur le domaine public et privé sans qu'aucun passe-droit n'interagisse et souvent à la grande surprise des contrevenants.

*fake news : fausses informations

Les pêcheurs amateurs aux engins ont le choix parmi les 6 engins tendus simultanément :

- 1 épervier en mailles de 40, 27 ou 10 mm
- 1 filet de 10 m de long max en mailles de 50 mm mini
- 1 carrelet de 25m² maxi
- 3 nasses à poissons ou encraus
- 3 bosselles ou nasses anguillères
- 6 lignes de fond avec 18 hameçons au plus pour l'ensemble des 6 lignes
- 6 balances à écrevisses
- 1 vermée (ou biguenée)
- 2 nasses à écrevisses, mailles de 10mm
- 4 cannes munies chacune de 2 hameçons ou 3 mouches artificielles au plus

Un réseau régional de veille pour les espèces exotiques envahissantes (EEE)

On estime à plus de 50 organismes exotiques qui entrent mensuellement sur le territoire européen avec des probabilités de fortes invasions pour 1 à 2 d'entre elles. Impliquées depuis plus de 20 ans, les Fédérations de Pêche des Pays de la Loire, organisées désormais en Association Régionale, s'apprêtent à porter la thématique «espèces animales aquatiques» au sein de ce réseau animé par le Conservatoire des Espaces Naturels Pays de la Loire.

Jussies, myriophylle du Brésil, égérie dense, crassule de Helms, écrevisses américaines, crabe chinois, ragondin, poisson-chat, perche soleil, gambusie, pseudorasbora... Toutes ces espèces ne sont pas endémiques à notre continent et présentent un caractère envahissant très marqué. Les zones lenticules (à courant lent) sont parmi les plus affectées par l'apparition de ces nouveaux arrivants exotiques, lesquels pour certains, sont devenus de véritables pestes et cauchemars des gestionnaires des espaces naturels et de la biodiversité en général. À l'échelle d'un département comme la Loire-Atlantique, les

gestionnaires de ces espaces naturels investissent chaque année plusieurs centaines de milliers d'euros afin de lutter contre leur développement anarchique et tenter de rétablir un équilibre d'une saison à l'autre, mais équilibre qui reste très précaire.

La Fédération de Pêche de Loire-Atlantique s'investit dans le réseau régional de surveillance des espèces exotiques envahissantes. Elle animera le volet «espèces animales aquatiques» et ses missions porteront sur 3 volets essentiels : la connaissance des espèces, la communication et la formation à la reconnaissance.



© Photos : FDAAPPMA44

Ragondin



Jussie



Pseudorasbora parva



écrevisse de Louisiane



Lutte contre le trafic d'anguilles

À la suite d'une enquête sur un trafic de civelles menée durant 4 ans par les services de l'AFB, les douanes, la police nationale, la gendarmerie et la brigade financière, le jugement a été prononcé le 7 février dernier par le tribunal correctionnel de Nantes. Ce trafic en bande organisée, portant sur 600 kilos* de civelles, a impliqué **neuf prévenus** (braconniers, mareyeurs, pêcheur professionnel). Ces derniers qui avaient comparu pendant deux jours début décembre 2018 **ont tous été condamnés**. Des saisies ont été réalisées par les services de police durant les perquisitions : patrimoine mobilier, véhicules, bateaux de plaisance, objets de luxe et grosses sommes en liquide. Les peines s'échelonnent d'un an de prison avec sursis à deux ans de prison ferme. Elle ont été assorties d'amendes individuelles allant de 5 000 à 30 000 euros. Les prévenus ont fait appel du jugement, tandis que la Fédération de Pêche poursuit sa demande en «appel d'incident».

Mise en évidence d'un préjudice écologique

Huit des neuf prévenus devront en outre s'acquitter d'une somme de **230 000 euros au titre du préjudice écologique**. Ce dernier a été reconnu au profit des associations de protection de l'environnement se portant partie civile, et c'est à la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu aquatique 44 qu'est revenue la part la plus importante au vu de son statut, de son investissement dans la lutte contre le braconnage et des études qu'elle mène avec assiduité sur l'espèce anguille (voir nos articles dans **EAUX DOUCES** N°1).

La reconnaissance du préjudice écologique pour une affaire de trafic d'anguille est une première dans l'histoire juridique de la fédération et une réelle avancée dans la protection de l'espèce.

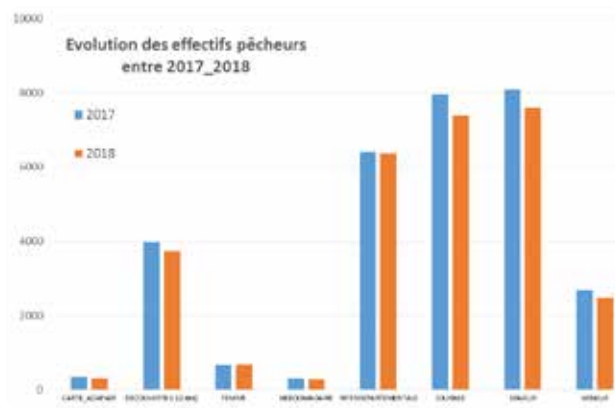
*Dans ce trafic international, un kilo de civelles est revendu en moyenne 300 euros au marché noir en Asie après un transit par l'Espagne



© Photo : FDAAPPMA44

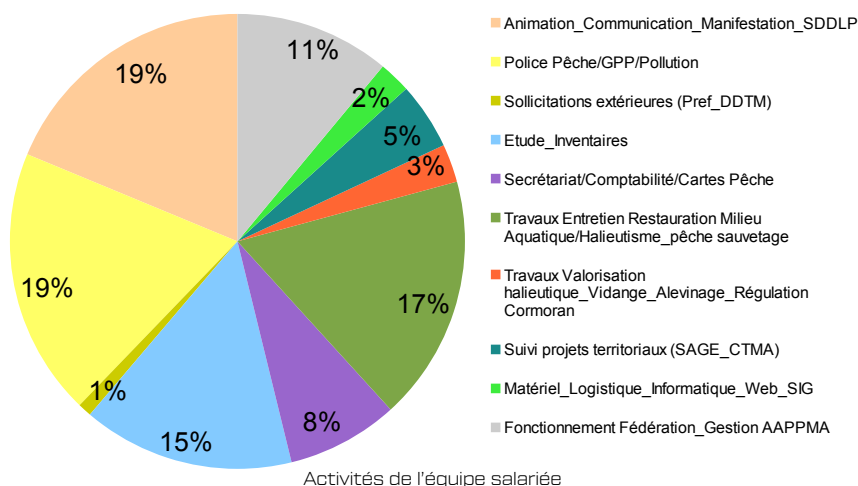
Les effectifs en Loire-Atlantique pour l'année 2018

28 898 pêcheurs en 2018 (soit - 5,23 % / 2017)
 Cartes « Majeure » + « Interdépartementale » = 49 %, (soit 13 974 adhérents)
 Cartes - de 18 ans (Mineur + Découverte) = 22 %, (soit 6 225 adhérents)
 Cartes Journée : 26 % des effectifs (7 399 adhérents)
 Carte Promotionnelle Automne = 152 (10 % national)



La pêche associative représente en France la deuxième fédération associative en nombre d'adhérents derrière celle du football ! Avec un budget annuel proche du million d'euros, la Fédération de Loire-Atlantique pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique investit près de la moitié dans les emplois, et le reste est réparti entre les différentes activités et missions : travaux d'entretien, de restauration ou d'accessibilité, études sur les milieux et les espèces aquatiques, police de la pêche, animations- pêche et communication sont les postes principaux d'investissements. Les recettes budgétaires proviennent essentiellement des produits issus de la vente des cartes de pêche et des versements de la FNPF sous forme de subventions naturellement accordées dans les investissements à la pêche et la préservation des espèces et des milieux aquatiques.

Répartition des activités de la Fédération Année 2018



D'autres subventions émanent des partenaires territoriaux et étatiques notamment : la Région Pays de la Loire, le Conseil Départemental de Loire-Atlantique et l'Agence de l'Eau Loire- Bretagne. L'ensemble des subventions atteint 30% du budget annuel fédéral, ce qui représente une aide précieuse pour mener à bien l'ensemble des missions d'utilité publique et de protection de l'environnement.

Organisation en commissions spécialisées

Afin d'organiser au mieux le budget et sa répartition dans les différentes missions fédérales, plusieurs commissions, pilotées par les élus et animées par les salariés sont chargées d'évaluer les besoins dans 3 thématiques principales : **les travaux milieux aquatiques, la police de la pêche et la promotion du loisir- pêche**. Chaque commission est force de propositions et porte plusieurs fois par an de nombreux projets auprès du

conseil d'administration fédéral, lequel se charge d'entériner les actions.

C'est ainsi que se dégagent les volumes et la faisabilité des études et travaux de la saison, le maintien et/ou l'évolution de la réglementation de la pêche et les grandes actions de promotion tout au long de l'année (participation à des salons et manifestations, animations-pêche, supports de la communication fédérale...).

Loin des concepts, notre mission : L'ÉCOLOGIE stricto sensus

Parce qu'il est régulièrement galvaudé, conceptualisé et repris «à toutes les sauces», il est bon de rappeler parfois le sens strict du mot «écologie» et quels sont les acteurs qui peuvent prétendre à la légitimité de son usage.

Écologie : n.f.
 [du Grec «oikos», maison et «logos», science]
 est une science qui étudie les êtres vivants dans leur milieu en tenant compte de leurs interactions

La moitié des investissements financiers que génèrent les pêcheurs s'inscrit dans cette acception : les études menées sur les espèces, les inventaires piscicoles saisonniers, la surveillance et la lutte contre le braconnage et les pollutions, les travaux réalisés dans les cours d'eau, sur les frayères et sur les berges, l'éducation à l'environnement auprès du grand public, la lutte contre les espèces invasives pour la sauvegarde de la biodiversité aquatique... Les pêcheurs, parce qu'ils financent toutes ces actions, font partie de ces acteurs qui peuvent parler d'écologie et lui (re)donner tout son sens.



Surveiller



Protéger



Restaurer

**Fédération de Loire-Atlantique pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique**

Association reconnue d'utilité publique - Agréée Protection de l'Environnement

www.federationpeche44.fr

